



**CCCPS / 2022 / DE / 10**  
**1.3 Conventions de mandat**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Héléne PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Héléne PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Annexe à la convention de partenariat avec la CCVD sur les actions 2022-2023 liées à  
l'alimentation**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Début 2022, la CCCPS et le CCVD ont signé une convention de partenariat pour développer des actions liées à l'alimentation durable, notamment dans les écoles et structures périscolaires du territoire, jusqu'en 2024. Dans ce cadre, chaque année scolaire, il est prévu d'établir une annexe à ladite convention afin de préciser les actions qui seront menées sur notre territoire ainsi que leurs modalités de financement et de réalisation.

Pour rappel, sur la fin de l'année scolaire 2021-2022, deux structures de la CCCPS ont été accompagnées : la crèche des Tchoupinets et l'ALSH de Sainte-Euphémie. Les enfants ont ainsi pu bénéficier des actions suivantes : création de potagers pédagogiques et écologiques avec dégustation des fruits et plantes, visites de fermes, ateliers de transformation avec des agriculteurs locaux (fabrication de fromage de chèvre, ateliers sur l'apiculture et le miel), animations et sensibilisation sur le compostage et le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, un appel à candidature a été envoyé début juin aux écoles du territoire pour bénéficier également de ces actions pour l'année scolaire suivante (2022-2023).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Dès lors, pour cette année scolaire 2022-2023, et au vu du budget disponible et des co-financements mobilisés, il est proposé dans l'annexe à la convention les actions suivantes :

- L'accompagnement de 3 écoles de notre territoire pour la mise en place d'actions pédagogiques (jardins, visites de fermes, ateliers de transformation, animations compostage)
  - › Financement : 50% Territoire d'Innovation en Biovallée (TIB) + 30% Agence Régionale de la Santé (ARS) + 10% commune (au regard du budget qui la concerne) + 10% CCCPS
- La proposition de formations aux élus municipaux de la CCCPS et de la CCVD sur l'assiette alimentaire de demain (action portée par Agribiodrôme)
  - › Financement : TIB + communes intéressées (modalités à définir entre les communes et Agribiodrôme)
- L'accompagnement de 4 communes maximum dans la création de jardins familiaux / collectifs
  - › Financement : 50% TIB + 50% LEADER

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire la validation de l'annexe à la convention de partenariat sur l'alimentation durable, précisant les actions qui seront amenées à être développées sur le territoire de la CCCPS durant cette année scolaire 2022-2023.

## **III. Visas**

VU la délibération N°2021122 du 16 décembre 2021, validant la convention de partenariat entre la CCCPS et la CCVD « Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire » ;

CONSIDERANT les retours des écoles du territoire suite à l'appel à candidature lancé en juin 2022 et les actions possibles de mener dans le cadre du programme Territoire d'Innovation en Biovallée ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider l'annexe 2022-2023 rattachée à la présente délibération à la convention de partenariat entre la CCCPS et la CCVD « Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire »,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision ainsi que les prochaines annexes dans la limite du budget disponible.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : annexe 2022-2023 à la convention de partenariat entre la CCCPS et la CCVD  
« Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire ».

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

